

Attorney General
McMurtry-Scott Building
720 Bay Street
11th Floor
Toronto ON M7A 2S9
Tel: 416-326-4000
Fax: 416-326-4007

Procureur général
Édifrice McMurtry-Scott
720, rue Bay
11e étage
Toronto ON M7A 2S9
Tél.: 416-326-4000
Télééc.: 416-326-4007



Notre no de référence : M-2024-8933

Le 18 octobre 2024

Stephen Pengelly
Président, conseil d'administration
Aide juridique Ontario
pengellys@lao.on.ca

Janet Budgell
Présidente-directrice générale
Aide juridique Ontario
Budgellj@lao.on.ca

Madame,

Monsieur,

Je suis heureux de vous communiquer les priorités de 2025-2026 de notre gouvernement pour Aide juridique Ontario (AJO).

Les organismes font partie intégrante du gouvernement, et ils doivent donc agir au mieux des intérêts de la population ontarienne et veiller à optimiser l'utilisation des ressources des contribuables. Ils doivent également observer les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les buts, objectifs et orientations stratégiques des organismes doivent être compatibles avec les priorités et les orientations de notre gouvernement. À titre de président, vous devez veiller à ce que le plan d'activités d'AJO fasse état des projets de l'organisme qui permettront de répondre aux attentes et aux priorités du gouvernement présentées ci-dessous, et à ce que les progrès et les réalisations figurent dans votre

rapport annuel. Le respect de ces exigences fait l'objet d'une communication annuelle au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement.

La présente lettre fait état de mes attentes pour l'exercice 2025-2026, à savoir qu'AJO soit innovante, durable et responsable grâce aux orientations qui suivent.

Innovante

- a. Simplifier les interactions avec la clientèle.
- b. Développer et optimiser les offres de services numériques.
- c. Améliorer la satisfaction de la clientèle.
- d. Sur demande, communiquer à ApprovisiOntario des données concernant les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les contrats conclus et les relations avec les prestataires afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur les données.

Durable

- e. Renforcer la prestation de services publics par l'optimisation de la capacité organisationnelle et l'orientation des ressources vers les secteurs prioritaires.
- f. Utiliser efficacement les ressources publiques :
 - i. Fonctionner dans les limites des affectations financières de l'organisme.
 - ii. Gérer de manière prudente et responsable la taille des effectifs. Lorsqu'un organisme doit augmenter sensiblement ses effectifs, il doit soumettre à l'approbation du ministre un plan de ressources humaines justifié par les priorités du gouvernement ou le mandat de l'organisme.

Responsable

- g. Élaborer des mesures de rendement axées sur les résultats et en rendre compte afin de suivre et de mesurer le rendement de façon efficace.
- h. Protéger les données des particuliers, des entreprises ou des organisations par la gestion active des données et de la cybersécurité et par la communication d'information sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- i. Signaler tous les risques importants, ainsi que les plans d'atténuation.

- j. Harmoniser les politiques de travail en mode hybride avec celles de la fonction publique de l'Ontario, et relever et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux pour réduire la superficie occupée et trouver des moyens de réduire les coûts.
 - i. Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour trouver des possibilités à exploiter en matière d'espaces de bureau.
 - ii. Se conformer à la Directive sur les biens immobiliers du CGG et aux normes relatives aux locaux à bureaux modernes de la FPO.
- k. Élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion par la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

Ce sont les engagements du gouvernement qui lient tous les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de renseignements sur chaque priorité ainsi que les mesures de rendement connexes pouvant être appliquées si aucune mesure n'est actuellement en vigueur.

Je vous communique également plusieurs priorités propres à AJO :

1. AJO doit encore, en priorité, soutenir la relance des tribunaux en collaborant avec le ministère dans la planification et l'exécution des stratégies visant à réduire les arriérés dans les tribunaux.
2. AJO doit encore collaborer avec le ministère du Procureur général sur les options permettant de relever les seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique, afin de permettre à plus de personnes de bénéficier des services d'avocat de service devant les tribunaux et à plus de personnes accusées d'infractions criminelles de retenir les services d'une avocate ou d'un avocat financé par l'aide juridique.
3. AJO doit encore faire avancer les travaux de mise à niveau informatique pour veiller à ce qu'elle puisse bien s'adapter aux cyberrisques et les prévenir, et pour garantir la sécurité et l'intégrité de ses systèmes prioritaires.
4. AJO doit encore, en priorité, mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de son mandat effectué en 2022-2023, notamment les recommandations particulières à l'égard de ce qui suit :
 - Proposer ou mettre en œuvre de manière indépendante de nouvelles initiatives dans la supervision de la prestation des services juridiques
 - Améliorer encore la supervision des cliniques juridiques

- Améliorer sa capacité d'innovation et étudier des modèles novateurs de prestation de services
 - Améliorer le suivi en matière de rendement
 - Poursuivre sa collaboration avec le ministère du Procureur général afin d'améliorer la viabilité financière
 - Explorer plus à fond de meilleurs moyens d'attirer les talents et de les garder.
5. AJO doit également continuer, en collaboration avec le ministère du Procureur général, de mettre en œuvre les recommandations découlant de la vérification.

À notre prochaine réunion, je serai enchanté de discuter de ces priorités, et il me tarde de découvrir comment ces priorités seront prises en compte dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans ses activités régulières.

Merci à vous et à vos collègues membres du conseil pour votre engagement constant envers AJO. Votre travail et votre soutien constants sont précieux pour notre gouvernement et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Jane Mallen, sous procureure générale adjointe, Division des politiques, à jane.n.mallen@ontario.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le procureur général,
Doug Downey

A handwritten signature in black ink that reads "Doug Downey". The signature is stylized with a large, looped 'D' and a long, sweeping underline.

Pièce jointe

c. c. Jane Mallen, sous-procureure générale adjointe, Division des politiques